



## Les marques NF UPEC et NF UPEC.A certifient la qualité des revêtements de sol PVC dans les établissements recevant du public



Les revêtements de sol PVC sont souvent posés dans les établissements recevant du public. Pour les prescrire en toute sécurité et s'assurer de leur qualité, durabilité et aptitude à l'usage, maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'étude et entreprises ont donc besoin d'une marque de certification de qualité facilement identifiable délivrée par un organisme indépendant et impartial : c'est à ce besoin que répond le CSTB, organisme mandaté par AFNOR Certification dans le cadre de la marque NF.

# Un revêtement de sol PVC



**fait l'objet de contrôles réguliers par le CSTB**

## Un revêtement PVC certifié NF UPEC atteste la conformité :

- ➡ Aux spécifications des normes européennes produits (de NF EN 649 à NF EN 655),
- ➡ Aux exigences complémentaires du règlement de certification (NF 189) :
  - Audit annuel de surveillance du site de production par le CSTB,
  - Caractéristiques complémentaires aux normes produits européennes (choc, stabilité dimensionnelle, traction, taches),
  - Marquage du produit et de sa documentation.

## Un revêtement PVC certifié NF UPEC.A atteste la conformité :

- ➡ Aux exigences de la marque NF UPEC mentionnées ci-dessus,
- ➡ Ainsi qu'à la valeur certifiée de l'amélioration de l'isolation aux bruits de choc, performance acoustique du produit associé. Seuls les produits dont l'efficacité acoustique est supérieure ou égale à 13dB peuvent prétendre à la NF UPEC.A.

Les industriels font tester la fiabilité de leurs produits dans les laboratoires du CSTB. De plus, ils se soumettent une fois par an à des prélèvements de produits en usine ou directement chez les distributeurs. Des essais sur ces prélèvements permettent de vérifier leur conformité aux normes produit et garantissent le comportement du revêtement correspondant pour dix ans d'utilisation. C'est à partir de ces éléments que le CSTB décide, ou non, de la reconduction de la certification.

## Ces essais se caractérisent essentiellement par :

- ➡ L'usure à la marche ou au trafic (essais de chaise à roulettes avec un poids de 90 kg pendant 24 heures),
- ➡ Le poinçonnement statique et dynamique (simulation du déplacement d'un pied de meuble, poinçonnement rémanent),
- ➡ Le comportement à l'eau et à l'humidité,
- ➡ La tenue aux agents chimiques et produits d'entretien et alimentaires (détergents, huile, café, cirage, vin...).



Chaque lettre du classement UPEC est assortie d'un indice qui indique le niveau de performance du revêtement pouvant être associé à un classement des locaux. Un revêtement est apte à l'emploi lorsque le niveau de performance associé à chaque lettre est au moins égal à celui du local à revêtir.

- ➡ L'efficacité acoustique contre les bruits de choc.

**Les marques  
NF =UPEC et NF =UPEC.A  
pour les revêtements  
de sol PVC : une garantie...**

**...parce que  
c'est un engagement...**

**pour le prescripteur**

- ➔ de repérer les revêtements de sol les mieux adaptés aux exigences de l'utilisateur et aux contraintes des établissements recevant du public,
- ➔ de s'assurer de la pérennité des caractéristiques à l'usage,
- ➔ d'apporter une réponse attendue aux exigences de la réglementation,
- ➔ de faire la différence entre deux produits d'apparence identique par un choix objectif, clair et transparent.

**du fabricant**

- ➔ de maintenir la qualité de ses produits dans le temps,
- ➔ de mettre en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production,
- ➔ de mettre en œuvre des moyens nécessaires pour contrôler la qualité de ses produits et d'en vérifier les performances (laboratoire d'essai...),
- ➔ de mettre à disposition une documentation claire et précise,
- ➔ de communiquer sur les évolutions des caractéristiques des produits.

**pour l'installateur**

- ➔ de réceptionner un produit conforme aux valeurs annoncées,
- ➔ de disposer d'un lot homogène et contrôlé.

**du certificateur**

- ➔ de vérifier et de garantir la conformité des caractéristiques du produit aux valeurs annoncées,
- ➔ de réévaluer périodiquement les produits, notamment en tenant compte des améliorations technologiques,
- ➔ de vérifier annuellement le site de production et de prélever de manière aléatoire les produits pour effectuer les tests annuels,
- ➔ de veiller au respect des marques NF UPEC et NF UPEC.A.



## Comment lire un classement UPEC ?

Le classement UPEC des locaux caractérise les niveaux de sévérité d'usage par des indices numériques, associés à une lettre, suivant l'utilisation du local.

### Exemples de locaux\*

### Classement UPEC

#### Bâtiments civils :

- halls de réception du public avec trafic important (y compris paliers d'ascenseur au rez-de-chaussée)
- bibliothèque (salle de lecture)

U4P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>1</sub>  
U3P<sub>2</sub>E<sub>1</sub>Co

#### École maternelle : salle de classe n'ouvrant pas sur l'extérieur

U3P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>Co

#### École primaire, collège : - salle commune polyvalente, salle de jeux ouvrant sur l'extérieur - infirmerie

U4P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>2</sub>  
U3P<sub>2</sub>E<sub>2</sub>C<sub>2</sub>

#### Bâtiment hospitalier : - circulations (hors urgences) - chambre de type courant

U4P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>2</sub>  
U3P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>2</sub>

#### Maison d'accueil pour personnes âgées : - salon de coiffure - salle à manger des résidents

U3S<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>3</sub>  
U4P<sub>3</sub>E<sub>2</sub>C<sub>2</sub>

\* Pour consulter l'ensemble du classement des locaux : Cahiers du CSTB, fascicule 3509, septembre 2004.

## Comment reconnaître un revêtement de sol PVC certifié ?



ou



- Les logos NF UPEC et NF UPEC.A sont apposés sur l'emballage (qu'il s'agisse de produits en rouleaux ou en dalles).
- Votre fournisseur possède un certificat délivré par le CSTB consultable sur demande, qui est repris sur la documentation du fabricant ou du distributeur.

- La liste des produits certifiés est disponible sur le site Internet du CSTB à l'adresse suivante : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)  
Rubrique : *Évaluation des produits et des acteurs*, puis *Certification*, puis *Les applications*.

## Que trouve-t-on sur les documentations des produits ?

### Exemple pour un produit NF UPEC

Nom du produit	Classification européenne	Norme Produit	Classement UPEC	Certificat NF UPEC n°
Produit x	33	NF EN 649	U3P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> /3C <sub>2</sub>	399-005.7

### Exemple pour un produit NF UPEC.A

Nom du produit	Classification européenne	Norme Produit	Classement UPEC	Certificat NF UPEC n°	Efficacité acoustique
Produit y	34	NF EN 651	U4P <sub>3</sub> E <sub>2</sub> /3C <sub>2</sub>	311-001.2	18 db certifié

Attention ! Un revêtement de sol PVC annonçant une valeur acoustique sans les logos NF et UPEC.A constitue une simple déclaration du fabricant (éventuellement basée sur des essais de type) et non son réel engagement pour l'ensemble de sa production attesté par une marque de certification !

## DÉPARTEMENT ENVELOPPE ET REVÊTEMENTS

84 avenue Jean Jaurès - Champs sur Marne - F-77447 Marne la Vallée Cedex

Tél : 01 64 68 84 00 - Fax : 01 64 68 84 76



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS  
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4 avenue du Recteur Poincaré - F-75782 Paris cedex 16  
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)